

Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze du mois de mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué en date du dix mars deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 14 présents : 11

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

Membres présents :

Monsieur Paul ABELARD, Monsieur David BARAIZE, Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Madame Gwennola CHAUDET, Monsieur Julien GILLES, Madame Cécile HUET, Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER, Monsieur Bernard LE HIR, Monsieur Fabrice LEPAGE, Madame Marie-Claire SACHET, Madame Ophélie SAULDUBOIS - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:

Madame Maria DANIEL donne pouvoir à Madame Cécile HUET

Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU absent

Madame Sandra PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DEMOIS

Secrétaire de séance : Madame Ophélie SAULDUBOIS

1) Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 15 février 2017 ;

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Commissions communales

❖ Vie locale et proximité :

Fête communale :

Mme SAULDUBOIS : proposition d'alléger le format avec les animations suivantes, l'exposition des artisans locaux et professionnels le matin (de 10h à 14h par exemple), le théâtre des enfants contact en cours), la chorale (contact en cours) et Théâtre adultes avec les Petites cuillères si disponibilités. Concernant la restauration, Ecuillé en fête s'occupe de la buvette, il a été évoqué l'idée de proposer de la bière locale (Alpaca à Sceaux d'Anjou), et des fouées.

Pour l'animation du soir, nous avons retenu le groupe Silken (Angers) qui fait des reprises rock et qui sera autonome au niveau matériel. Nous allons également demander à Corzéame s'ils sont disponibles pour jouer en première partie.

20h38 : arrivée de Mme CHAUDET.

20h41 arrivée de M. LANDEAU-TROTTIER

Mme SAULDUBOIS fait appel à toutes les personnes qui souhaiteraient s'investir dans la programmation et la gestion de l'évènement.

❖ Enfance

Le cirque arrive à la fin du mois d'avril. Conseil d'école le lundi 20 mars.

❖ Urbanisme

Journée broyage le 1^{er} avril. Des flyer seront distribués cette semaine.

Broyat fait sur place, Les habitants pourront repartir avec ou le donner à la commune. Il sera demandé de séparer les conifères des autres essences.

L'association Horizon bocage ne pourra pas être là cette année.

Entrée de Cheffes : attente retour des demandes de subventions.

Terrain de cross : Hansi BEAUQUESNE a fait du bicross pendant 10 ans, il a aidé à construire le projet de plan.

Eglise : retour des devis pour les vitraux, l'électricité et la maçonnerie. Demande de subvention envoyée.

❖ **C.C.A.S.**

Repas des anciens dimanche dernier, ce dernier s'est bien passé. Il s'est terminé par une partie de cartes à la mairie.

28 personnes présentes.

3) **Finances ;**

❖ **Objet : Finances Affectation du résultat – budget principal (délib 2017-14)**

Finances Affectation du résultat – budget principal

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Compte administratif 2016 ;

VU le tableau récapitulatif présenté ci-dessous :

	Résultat de l'exercice 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2016
Investissement	68 733.45 €	24 537.55 €	93 271.00 €
Fonctionnement	45 190.80 €	89 880.70 €	135 071.50 €
		<u>Total</u>	228 342.50 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **AFFECTE** au compte **1068** (excédents de fonctionnement capitalisés) :

0.00 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **002** (Résultat de fonctionnement reporté) :

135 071.50 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **001** (Solde d'exécution positif à la section d'investissement reporté) :

93 271.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances – Vote du budget primitif communal 2017 (délib 2017-15)**

Finances – Vote du budget primitif communal 2017

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte administratif 2016 et l'affectation de résultat ;

CONSIDERANT la proposition de budget primitif présenté aux membres du Conseil municipal ;

Après la présentation du Budget primitif communal par Monsieur Jean-Louis DEMOIS, les membres du Conseil municipal le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement : 618 124.53 €

Section d'investissement : 560 961.31 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ Objet : Finances – Vote des taux des trois taxes locales (délib 2017-16)

Finances – Vote des taux des trois taxes locales

Monsieur le Maire rappelle que l'Excédent de fonctionnement de la commune reste insuffisant compte-tenu des caractéristiques de la commune.

De plus, la baisse des Dotations de l'État et la multiplication des charges obligatoires ne vont pas permettre d'augmenter l'Excédent de fonctionnement. Il faut ajouter que les taux pratiqués dans les communes voisines sont plus élevés que ceux d'Écuillé

Par conséquent, Monsieur le Maire et la Commission finances proposent un produit attendu de 178 471 € avec les taux suivants (augmentation de 1.5%) :

Taxes	Taux 2016	Bases attendues	Taux proposés 2017	Produits attendus
Habitation	15.04 %	542 687 €	15.27 %	82 868 €
Foncier bâti	21.42 %	351 588 €	21.74 %	76 435 €
Foncier non bâti	31.10 %	60 717 €	31.57 %	19 168 €
Total				178 471 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **ACCÉPTE** la proposition de Monsieur le Maire et de la Commission finances ;
- ✓ **VOTE** les taux proposés pour l'année 2017 ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ Objet : Finances – Subventions aux associations (délib 217-17)

Objet : Finances – Subventions aux associations

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 1311-9 et suivants ;

Noms des associations	Subventions fixes	Subventions projets
association 3ème âge – bons vivants	200	
association parents élèves Ecuillé	200	
association comité des fêtes Ecuillé	200	
association courir à Ecuillé	200	
association culturelle et sociale de tierce	400	
association des randonneurs Ecuillé	200	
association Ecuillé en fête	200	400

association les petites cuillères	200		
association société chasse st Hubert Ecuillé	200	50	
association foot de Soulaire et Bourg – achat maillots	340		
autres projets		10	
Totaux	2340 €	460 €	2800 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le tableau ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances – Affectation de résultat 2017 – Clos du Charron (délib 2017-18)**

Finances – Affectation de résultat 2017 – Clos du Charron

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Compte administratif 2016 ;

VU le tableau récapitulatif présenté ci-dessous :

	Résultat de l'exercice 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2016
Investissement	51 873.91 €	-74 678.91 €	-22 805.00 €
Fonctionnement	69 126.28 €	0.00 €	69 126.28 €
		<u>Total</u>	46 321.28 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **AFFECTE** au compte **1068** (excédents de fonctionnement capitalisés) :

0.00 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **002** (Résultat de fonctionnement positif reporté) :

69 126.28 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **001** (Solde d'exécution **négatif** à la section d'investissement reporté) :

22 805.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances – Vote du budget primitif 2017 – Clos du Charron (délib 2017-19)**

Après la présentation du Budget primitif communal par Monsieur Jean-Louis DEMOIS, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif 2017 se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 – 6045 (études)	0.00 €	002 (excédent antérieur)	69 126.28 €
011 – 605 (travaux)	16 000.00 €	70 – 7015 (vente terrains)	41 625.00 €
65 – 6522 (versement au budget principal)	71 946.28 €	75 -758 (TVA)	10.00 €
65 – 658 (TVA)	10.00 €	042 – 7133 (stock travaux)	
042 – 71355 (stock terrains)	22 805.00 €	042 – 71355 (stock terrains)	
TOTAL	110 761.28 €	TOTAL	110 761.28 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 (déficit antérieur)	22 805.00 €	040 – 3555 (stock terrains)	22 805.00 €
040 – 3355 (stock travaux)			
040 – 3555 (stock terrains)			
TOTAL	22 805.00 €	TOTAL	22 805.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ Objet : Finances – Demande de subvention – Dotation d'équipement aux territoires ruraux (délib 2017-20)

Finances – Demande de subvention – Dotation d'équipement aux territoires ruraux

Le Maire expose :

La commune prévoit de réaliser des travaux d'aménagements de voirie sur la Route départementale 74 en direction de la commune de Cheffes-sur-Sarthe.

La limitation des vitesses excessives, la mise en sécurité des piétons, ainsi que la mise en accessibilité de la voirie sont au cœur de ce projet, qui inclut également, de manière transversale, un volet développement durable.

Dans cet objectif, la commune sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2017 ;

CONSIDERANT le projet énoncé ci-dessus :

Le conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la DETR 2017 au taux le plus large possible pour l'opération d'aménagement de voirie en entrée de bourg pour un coût hors taxes de 111 086.00 €
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances – Demande de subvention au titre de l’amende de police (délib 2017-21)**

Finances – Demande de subvention au titre de l’amende de police

La commune prévoit de réaliser des travaux d’aménagements de voirie sur la Route départementale 74 en direction de la commune de Cheffes-sur-Sarthe.

La limitation des vitesses excessives, la mise en sécurité des piétons, ainsi que la mise en accessibilité de la voirie sont au cœur de ce projet, qui inclut également, de manière transversale, un volet développement durable.

Dans cet objectif, la commune sollicite une subvention au titre de l’amende de police.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2017 ;

CONSIDERANT le projet énoncé ci-dessus :

Le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** de solliciter une subvention au titre de l’amende de police 2017 au taux le plus large possible pour l’opération d’aménagement de voirie en entrée de bourg pour un coût hors taxes de 105 086 €
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l’unanimité.

❖ **Objet : Finances – demande de subvention – réserve parlementaire (délib 2017-22)**

Finances – demande de subvention – réserve parlementaire

La commune prévoit de réaliser des travaux d’aménagements de voirie sur la Route départementale 74 en direction de la commune de Cheffes-sur-Sarthe.

La limitation des vitesses excessives, la mise en sécurité des piétons, ainsi que la mise en accessibilité de la voirie sont au cœur de ce projet, qui inclut également, de manière transversale, un volet développement durable.

Dans cet objectif, la commune sollicite une subvention auprès de Monsieur Daniel RAOUL, sénateur de Maine-et-Loire.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2017 ;

CONSIDERANT le projet énoncé ci-dessus :

Le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de Monsieur Daniel RAOUL, Sénateur de Maine-et-Loire au titre de sa réserve parlementaire pour l’opération d’aménagement de voirie en entrée de bourg pour un coût hors taxes de 105 865.00 €
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ Objet : Finances – Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire – Pacte de ruralité – mesure 35 (délib 2017-23)

Objet : Finances – Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire – Pacte de ruralité – mesure 35

Le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique, la Région Pays de la Loire a signé un Pacte pour la ruralité.

A travers ce pacte, la Région souhaite poser les premiers piliers nécessaires au renforcement de l'équilibre territorial dans les Pays de la Loire grâce plus particulièrement à la mise en œuvre de la mesure 35 de ce pacte intitulée « Fonds Régional de développement des communes » (FRDC).

Cette mesure s'adresse aux communes de moins de 5 000 habitants et concerne les « projets d'équipements et services favorisant la mobilité et les déplacements ». Le taux indicatif d'intervention est de 10% du montant hors taxes, avec un plafond de subvention par projet de 50 000 €. Aujourd'hui, la commune d'Ecuillé souhaite réaliser des travaux d'aménagements de voirie sur la Route départementale 74 en direction de la commune de Cheffes-sur-Sarthe.

Localisation :

La commune d'Ecuillé est située au Nord du département du Maine et Loire. Elle est traversée par la RD 74, allant à l'Ouest vers Sceaux d'Anjou et l'axe Angers-Sablé-sur-Sarthe, et allant à l'Est vers Cheffes-sur-Sarthe et Tiercé. Cet axe accueille des poids lourds, des engins agricoles et des vitesses parfois trop importantes pour une agglomération. Pour pallier à ces difficultés, la commune a fait appel au CAUE du Maine et Loire, afin qu'il propose un programme d'étude et qu'il réalise un premier état des lieux.

Identification et localisation des problèmes :

Le bourg d'Ecuillé se situe sur un axe relativement fréquenté, en particulier par les riverains. La configuration actuelle de la traversée non aménagée engendre un problème de sécurité important, notamment pour les piétons. Les vitesses des véhicules ont en effet une moyenne de 65 km/h à hauteur de cette entrée, qui a l'apparence actuelle d'une route en rase campagne (chaussée large, accotements et fossés enherbés).

Les points faibles de cet axe sont :

1. Une voie très large,
2. L'absence de cheminements piétonniers sur la majorité de la traversée,
3. Des trottoirs très étroits pour les séquences les plus urbaines,
4. Les rues menant à l'école depuis la Mairie et par le chemin du Portineau sont aménagées sans respecter le caractère rural et simple de la commune.

Les enjeux déterminés lors de cette étude sont :

1. Sécuriser la traversée de bourg en réduisant la vitesse par des aménagements spécifiques,
2. Faciliter et sécuriser les déplacements des piétons et des enfants sur cet axe tout en y intégrant un volet accessibilité ;
3. Proposer des aménagements simples et respectueux du développement durable, en rapport avec les moyens et l'image d'Ecuillé,

4. Réduire la chaussée, créer des trottoirs confortables, pour faire ralentir les véhicules et donner une véritable place aux piétons et aux cycles pour favoriser les modes de déplacements doux,

5. Valoriser les entrées de bourgs, en utilisant des plantations et la réduction de la chaussée.

Dans cet objectif, la commune sollicite une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Pacte de ruralité et notamment de la mesure 35.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2017 ;

VU le projet de territoire 2016-2030 ;

CONSIDERANT le projet énoncé ci-dessus :

Le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Pacte de ruralité et notamment de la mesure 35.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances – demande de subvention – Dotation de soutien à l'investissement public local (délib 2017-24)**

Finances – demande de subvention – Dotation de soutien à l'investissement public local
--

La commune sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local pour la mise en sécurité de l'église de Saint Martin de Vertou. Les travaux envisagés consistent en la restauration des vitraux de l'église qui menacent de tomber ainsi qu'en une remise aux normes électriques de l'église suite à la vérification de l'organisme de contrôle mandaté par la commune.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2017 ;

CONSIDERANT le projet énoncé ci-dessus :

Le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local pour un montant hors taxes de 25 293.53 €.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

4) Ressources humaines

❖ **Recensement – résultats**

Le recensement de la population a été effectué par Madame Gaëlle FAUCON, sous la supervision de Madame Emmanuelle BUSSON-NEDELEC, agent communal.

L'enquête a commencé le jeudi 18 janvier et s'est terminée le dimanche 19 février 2017. L'INSEE félicite l'équipe du recensement. En effet, celui-ci s'est très bien déroulé. Seules deux habitations n'ont pas pu être recensées.

Pour information :

Réponses sur la plateforme mon-recensement-et-moi.fr :

- 189 logements sur 235 ;
- 601 bulletins individuels sur 638 ;

Résultats :

- 237 logements sur la commune ;
- 635 personnes recensées.

5) **Questions diverses**

❖ Carte nationale d'identité – nouvelle procédure

La carte d'identité devient biométrique.

A compter du 1er mars 2017, dans le cadre de la modernisation de l'Etat, Ecuillé ne sera plus autorisée à prendre en charge les demandes de carte nationale d'identité. Les habitants devront se rendre dans les communes équipées d'un dispositif de recueil des titres sécurisés (même procédure que pour les passeports biométriques).

❖ Commission communale des Impôts Directs 2017

La Commission Communale des Impôts Directs 2017 de la commune aura lieu le lundi 24 avril à 18h en mairie. Les invitations aux membres de la commission seront envoyées semaine 15.

❖ Elections présidentielles

Les élections présidentielles approchent et le bureau de vote doit être constitué. Il vous est proposé de participer à celui-ci (mêmes modalités que pour les élections précédentes), ET/OU, de proposer aux habitants de la commune de participer à la tenue du bureau de vote. Celui-ci devant être complet, pour des raisons d'organisation, pour le 13 avril au plus tard (pour les deux tours)

❖ Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le PLUi d'Angers Loire Métropole a été approuvé par délibération en date du 13 février 2017. Toutefois il n'entrera en vigueur qu'à compter, en principe, du 25 mars 2017. D'ici là, les autorisations d'urbanisme continuent d'être délivrées sous l'empire des documents d'urbanisme existants (POS et PLU).

Tour de table :

M. LANDEAU-TROTTIER : entretien du bassin de rétention.

Le cantonnier est informé

M. BARAIZE : L'association Ecuillé en fête peut-elle tenir une buvette lors de la journée broyage ?
Demande en cours

Mme CHAUDET : Le prochain bulletin est en cours d'élaboration, il est demandé aux associations, et lors des manifestations communales de prendre des photos.

Date prochain conseil : Mercredi 19 avril 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h23.

15/03/2017	2017-14	Finances Affectation du résultat – budget principal
15/03/2017	2017-15	Finances – Vote du budget primitif communal 2017
15/03/2017	2017-16	Finances – Vote des taux des trois taxes locales
15/03/2017	2017-17	Finances – Subventions aux associations
15/03/2017	2017-18	Finances – Affectation de résultat 2017 – Clos du Charron
15/03/2017	2017-19	Finances – Vote du budget primitif 2017 – Clos du Charron
15/03/2017	2017-20	Finances – Demande de subvention – Dotation d'équipement aux territoires ruraux
15/03/2017	2017-21	Finances – Demande de subvention au titre de l'amende de police
15/03/2017	2017-22	Finances – demande de subvention – réserve parlementaire
15/03/2017	2017-23	Finances – Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire – Pacte de ruralité – mesure 35
15/03/2017	2017-24	Finances – demande de subvention – Dotation de soutien à l'investissement public local